

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES - Budget primitif 2014 – Budget annexe des parcs de stationnement.

Ce budget annexe retrace la gestion des six parcs de stationnement couverts (Paulmy, Tour de Sault, Sainte Claire, Vauban, gare et Belfort) et des onze parcs de surface fermés par barrières (de Gaulle, par exemple), tous gérés en régie directe. Les recettes d'exploitation étant assujetties à la Tva, leur gestion doit être retracée dans un budget distinct. Celui-ci représente un volume budgétaire de près de 5 M€, investissement et fonctionnement confondus (8,6 M€ au B.P. 2013).

Il est souligné que deux évènements majeurs viennent modifier la présentation de ce budget:

- la mise à jour de l'actif comptable réalisée l'an dernier, se traduisant par un accroissement très significatif des dotations aux amortissements et une hausse de la reprise en section d'exploitation du produit des amendes de police ;
- le démarrage de l'exploitation du parc Belfort depuis début avril.

Présentation simplifiée du budget primitif 2014, en milliers d'euros (H.T.)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2013	B.P. 2014
RECETTES		
Droits de stationnement	2 952	3 032
Total des recettes de gestion courante	2 952	3 032
Reprise sur le produit des amendes de police	78	512
Reprise sur subventions d'investissement		53
Produits exceptionnels et reprise sur provisions	13	13
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	3 043	3 610
DEPENSES		
Charges à caractère général	930	985
Charges de personnel	1 075	1 131
Divers	27	37
Total des dépenses de gestion courante	2 032	2 153
Charges financières	260	250
Charges exceptionnelles et diverses	13	8
Dotations aux amortissements	738	1 199
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	3 043	3 610

<i>Dotations aux amortissements – Reprises sur le produit des amendes de police et sur subventions d'investissement = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle</i>	<i>660</i>	<i>634</i>
---	------------	------------

INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2013	B.P. 2014
RECETTES		
Produit des amendes de police	1 400	1 700
Emprunts	3 409	-
Autofinancement : dotations aux amortissements	738	1 199
Divers	18	30
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	5 565	2 929
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	361	370
Dépenses d'équipement	5 126	400
Reprise sur le produit des amendes de police	78	512
Reprise sur subventions d'investissement		53
Divers		20
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	5 565	1 355

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,6 M€, en forte hausse par rapport au budget précédent (3 M€), l'explication principale résidant dans le nouveau calcul de la dotation aux amortissements (+ 458 K€).

Les charges à caractère général et les dépenses de personnel, généralement assez stables d'un exercice sur l'autre, connaissent cette année une progression importante (respectivement + 5,9 % et + 5,2 %) qui s'explique par l'entrée en service d'un parc supplémentaire. A contrario, les frais financiers baissent légèrement (0,25 M€ contre 0,26 M€), aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2013.

En recette, les droits de stationnement sont estimés à 3,03 M€, en progression de 2,7 % par rapport à la prévision 2013 (2,95 M€).

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 1,3 M€, en forte baisse par rapport au budget 2013 (5,6 M€), qui prévoyait des crédits importants pour l'acquisition du parc Belfort et la rénovation du parc Paulmy. Elles comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 370 K€, les dépenses d'équipement pour 400 K€, limitées au gros entretien, ainsi que l'écriture comptable de reprise d'une partie du produit des amendes de police en section d'exploitation (565 K€).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,9 M€, avec une prévision de 1,7 M€ pour le produit des amendes de police et de 1,2 M€ pour les dotations aux amortissements. Les recettes d'investissement s'avèrent ainsi supérieures aux dépenses, situation qui permet de présenter cette section en « suréquilibre » au sens de la réglementation budgétaire, avec un excédent de 1,57 M€. Il est précisé que cet excédent, cumulé avec celui dégagé par les comptes 2013 (1,59 M€), permettra de financer le solde d'acquisition du parc Belfort (3 M€ en dépense reportée).

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2014 du budget annexe des parcs de stationnement, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Adopté à la majorité.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé s'abstiennent.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.